

Sécurité électrique des installations industrielles

Référence :
SEC096

Catégories :
SECURITE

Sous-catégories: **Machines**

LANGUE(S) :



FR

DURÉE :

1 JOUR(S)

ORGANISME DE FORMATION :

PILZ

OBJECTIFS

Le but de cette formation est de présenter aux participants les aspects fondamentaux en matière de sécurité électrique des machines. Les prescriptions de la norme EN IEC 60204-1, relative à la sécurité électrique des machines, sont passées en revue.

Cette formation traite les conditions lors de la conception, la construction ou l'entretien des équipements électroniques, électriques, électroniques et programmables et des systèmes dans les machines et les applications industrielles.

Le cursus aborde en bref les principes pour la conception de systèmes de commande fiables en conformité avec le niveau de performance (Performance Level) exigé.

Ce cursus offre à qui traite régulièrement la conception, la construction, la transformation, l'approvisionnement et/ou l'évaluation d'installations de machines électriques, un fil rouge menant à un produit meilleur, plus fiable et plus sûr.

Personnes concernées :

Concepteurs de machines, ingénieurs en automatisation / électrotechnique / maintenance, ingénieurs de projet, managers automation, managers maintenance, spécialistes en sécurité des machines.

CONTENU

- Introduction à la législation sur la sécurité
- Alimentations électriques et sectionneurs
- Protection et grade IP
- Protection contre les chocs électriques - liaison équipotentielle
- Code des couleurs
- Interface opérateur et organes de commande
- Appareillage de commande, montage, enveloppe
- Câbles et pratique du câblage

- Moteur, accessoires, éclairage
- Documentation technique
- Vérifications

PÉDAGOGIE

Exposés théoriques, illustrations pratiques, échanges d'expériences, exercices pratiques à l'aide d'une mallette pédagogique.

PRÉREQUIS

Pour participer à ce module, il est recommandé d'avoir suivi au préalable le module SEC132.

Cette formation est disponible en formule intra-entreprise